

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favalier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose de la possibilité de former des commissions chargées d'étudier, en amont, des questions soumises au Conseil.

Le rôle des commissions est de procéder à un examen préparatoire des affaires et questions qui sont soumises à l'assemblée délibérante. Il s'agit de commissions d'étude.

Elles émettent un avis simple et peuvent formuler des propositions. Le Conseil Municipal est le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune.

Les réunions, les travaux intérieurs des commissions et les séances d'étude ne sont pas publics.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les commissions peuvent élire un Vice-Président et sont constituées pour la durée du mandat électoral.

Leur élection a lieu à scrutin secret, par référence à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à l'unanimité.

Elles porteront sur les thématiques suivantes :

- ❖ Développement durable ;
- ❖ Solidarités, santé et accompagnement à la personne ;
- ❖ Vie associative et sportive ;
- ❖ Enfance, jeunesse, éducation, famille ;
- ❖ Culture et communication ;
- ❖ Finances ;
- ❖ Attractivité et économie locale ;
- ❖ Urbanisme, aménagement du territoire et du cadre de vie.

Il est à noter que les sujets ayant trait à la thématique de la restauration collective seront abordés de manière transversale, notamment, par le biais de la commission « Enfance, jeunesse, éducation, famille ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer les commissions municipales comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE
MEMBRES ÉLUS
MERCIER Anthony / MESSAGLIO Annie / LORAND Bruno / UDO Frédérique / BOULAIRE Didier / CHAPLAIN Arthur / FLÉHO Yoann / LEVA Olivier

SOLIDARITÉS, SANTÉ & ACC. À LA PERSONNE
MEMBRES ÉLUS
CRÉZÉ Isabelle / MESSAGLIO Annie / FAVALIER Emilie / AMATO Véronique / VERSTRAETE Yannick / MAHÉ Cécile / LEVA Olivier

VIE ASSOCIATIVE & SPORTIVE
MEMBRES ÉLUS
BRÉ Aurélien / JÉGOUIC Antony / DEVRAND Michel / FAVALIER Emilie / LE MEUR Fabienne / QUEMENER Julien / FLÉHO Yoann / GALLET Olivier

ENFANCE / JEUNESSE / ÉDUCATION / FAMILLE
MEMBRES ÉLUS
ROSNARHO Virginie / GAUDU Vanessa / BERTHAUD Maryline / LE DIOT Mélina / VERSTRAETE Yannick / LE MEUR Fabienne / TARDIVEL-KERGUEN Gwénaëlle

CULTURE & COMMUNICATION
MEMBRES ÉLUS
JÉGOUIC Antony / BRÉ Aurélien / ROSNARHO Virginie / LORAND Bruno / FAVALIER Emilie / AMATO Véronique / GAUDU Vanessa / BERTHAUD Maryline / GIROD Jacqueline / CHAPLAIN Arthur / GALLET Olivier / TARDIVEL-KERGUEN Gwénaëlle

Envoyé en préfecture le 26/10/2026

Reçu en préfecture le 26/10/2026

Publié le 26 OCT. 2026

ID : 022-212200810-20261026-2026_DB_103-DE

FINANCES

MEMBRES ÉLUS

MESSAGLIO Annie / COSSON Mickaël / CRÉZÉ Isabelle /
ROSARHO Virginie / LORAND Bruno / FAVALIER Emilie /
AMATO Véronique / GIROD Jacqueline / TARDIVEL-KERGUEN
Gwénaëlle / LEVA Olivier

ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE LOCALE

MEMBRES ÉLUS

LORAND Bruno / COSSON Mickaël / MERCIER Anthony /
CRÉZÉ Isabelle / JÉGOUIC Antony / MESSAGLIO Annie /
AMATO Véronique / BOULAIRE Didier / GALLET Olivier / LEVA
Olivier

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & CADRE DE VIE

MEMBRES ÉLUS

UDO Frédérique / MERCIER Anthony / BRÉ Aurélien /
MESSAGLIO Annie / LORAND Bruno / DEVRAND Michel /
BOULAIRE Didier / CHAPLAIN Arthur / LEVA Olivier

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

